

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 27 AVRIL 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 3
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur CHAMPREDON Éric à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie et Madame PAGES Anne à Madame CONSTANT Sandrine.

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

4.2 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT BIFFARES

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022, après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2023, budget Lotissement Biffares.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 89 036.95 €
 - Recettes : 89 036.95 €
- Investissement :
 - Dépenses : 89 036.95 €
 - Recettes : 89 036.95 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Entendu l'exposé de Monsieur DOLADILLE Damien et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

- Article unique : d'approuver le budget primitif 2023, budget lotissement Biffares.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.

Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,

Samuel SOULIER

